Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2013) **Heft:** 1996

Artikel: Les futurs enjeux de l'échange automatique d'informations : entre

l'OCDE et l'UE, la Suisse doit négocier après avoir trop longtemps

tergiversé

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014101

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les futurs enjeux de l'échange automatique d'informations

Entre l'OCDE et l'UE, la Suisse doit négocier après avoir trop longtemps tergiversé

Jean-Daniel Delley - 18 mai 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/23483

Jouer la montre, voir venir. C'est la stratégie qu'a utilisée la Suisse pour protéger les avoirs étrangers placés dans les banques helvétiques. Pourtant notre pays est régulièrement rattrapé par le temps, et contraint de s'aligner.

Le secret bancaire? Non négociable, martelait le Conseil fédéral. Jusqu'à ce que la justice américaine pointe du doigt UBS et ses pratiques illégales. Le gouvernement helvétique donne alors sa bénédiction à la transmission de milliers de noms au fisc américain. La distinction entre fraude et évasion? Parfaitement justifiée, ont longtemps prétendu les autorités. Pour finalement se plier au standard de l'OCDE.

L'échange automatique d'informations entre les administrations fiscales? Vous n'y pensez pas. La protection de la sphère privée et la priorité donnée à la responsabilité individuelle, deux principes forts de notre ordre social s'y opposent. Comme si ce type d'échange consistait à jeter en pâture les données financières des particuliers et que le secret

fiscal n'existait pas. Comme si l'obligation faite au salarié suisse de transmettre au fisc son certificat de salaire ne constitue pas déjà une entorse à ces principes. Jusqu'à ce que les Etats-Unis imposent leur loi (Facta) et exigent qu'on leur livre l'état des avoirs à l'étranger de leurs ressortissants.

La Suisse a encore tenté la piste bilatérale avec le système Rubik (DP 1962) qui a coulé avec le refus du Parlement allemand. Comme a fait long feu l'idée d'une autodéclaration des clients bancaires, émise dans le cadre de la stratégie de l'argent propre. Lorsqu'à la fin de son mandat présidentiel, Eveline Widmer-Schlumpf évoque prudemment le scénario de l'échange automatique, elle suscite l'indignation dans les rangs bourgeois. Aujourd'hui ce scénario paraît inévitable (DP 1995), d'autant plus que les banques ne le considèrent plus comme inacceptable. Même si la responsable des finances fédérales prétend ne vouloir négocier qu'au sein de l'OCDE et non avec Bruxelles, et croit savoir que le consensus sur ce sujet est encore loin d'être

atteint parmi les pays développés. Jouer la montre, voir venir, toujours.

Avec l'appui du Luxembourg et de l'Autriche, la Suisse a réussi à négocier avec Bruxelles un accord sur la fiscalité de l'épargne. Les pays voisins se voyaient garantir le versement résultant d'un impôt à la source prélevé par la Suisse sur les intérêts des avoirs de leurs ressortissants, et ces derniers préservaient leur anonymat. Mais cet accord présente une grave lacune: seules les personnes physiques sont concernées ce qui a probablement permis à un certain nombre d'entre elles de se cacher derrière des constructions juridiques variées. A croire que les pays de l'Union européenne n'avaient pas vraiment la volonté de récupérer leur dû.

Aujourd'hui, cet appui fait défaut. Le Luxembourg, suivi par l'Autriche, a annoncé qu'il se ralliait à l'échange automatique déjà pratiqué par les 25 autres membres de l'Union. Et la Commission européenne a reçu mandat de négocier ce système avec la Suisse. Cette dernière a déjà

annoncé une condition clé: l'échange automatique doit devenir un standard international appliqué à toutes les grandes places financières, pour ne pas fausser la concurrence entre elles, et l'identification des ayants droit des trusts et autres constructions juridiques de camouflage réalisée. La Suisse s'inquiète soudain d'une concurrence loyale, elle qui, durant des décennies, a bâti son avantage concurrentiel sur un secret fiscal garantissant l'impunité aux fraudeurs.

Il faudra bien sûr être très attentif au contenu exact de cet échange d'informations, à savoir le qui et le quoi. Une

note d'Alliance Sud décrit précisément les enjeux. L'échange doit tout d'abord permettre aux fiscs nationaux d'identifier les contribuables non répertoriés, y compris ceux qui se cachent derrière un compte, une société, une fondation ou autre trust. Puis il doit porter sur une palette suffisamment large de revenus, de manière à empêcher les stratégies d'évitement, ce que la directive européenne sur la fiscalité de l'épargne, trop restrictive, n'a pas su faire. Fort de ces informations, le fisc peut alors, le cas échéant, demander des compléments ou des documents, par exemple à titre de moyens de preuve dans une procédure judiciaire. L'échange à la demande

subsiste à titre complémentaire de l'échange automatique.

La Suisse doit-elle privilégier une négociation au sein de l'OCDE, au détriment de l'Union européenne? Les deux options sont complémentaires. En tant que membre de l'OCDE et place financière importante, la Suisse peut contribuer à façonner les futurs standards internationaux sur l'échange de données bancaires. Mais parallèlement, elle doit obtenir de Bruxelles l'accès de ses instituts bancaire au marché européen et régler le passé régulariser la situation des anciens clients étrangers par rapport à leur pays de résidence.

Les «Offshore Leaks» font bouger les lignes

La lutte contre la fraude fiscale prendrait-elle un tournant décisif?

Jean-Pierre Ghelfi - 17 mai 2013 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/23471

Serait-il possible que les Etats engagent une lutte sérieuse contre les *trusts*? La publication dans la presse suisse et étrangère de très nombreux articles sur l'importance et l'étendue considérables de ces structures juridiques opaques paraît avoir relancé un débat récurrent qui n'avait jusqu'ici débouché sur rien de concret.

Le Monde du 11 mai indiquait que les montants déposés dans les paradis fiscaux s'élevaient à 21'000 milliards de dollars. Plus qu'il n'en faut pour secouer les opinions publiques, scandaliser les simples et généralement honnêtes contribuables et titiller l'intérêt des gouvernements à la recherche de nouvelles sources de rentrées fiscales.

L'histoire des Offshore Leaks, révélée à partir de la mi-mars, remonte à six ans. Un journaliste australien qui suivait une affaire de corruption est entré en possession d'un disque dur contenant 260 gigabytes de données (l'équivalent de 500'000 bibles) concernant des *trusts* et tout le beau monde qui tourne autour. Les informations contenaient entre autres des courriels, des extraits de comptes bancaires, des noms de personnes: le tout à l'état brut.

Mettre de l'ordre dans tous ces renseignements, en comprendre la signification et les acteurs représentait un travail gigantesque. Il a été pris en charge par une fondation américaine (*Center*